

MAC SSIAP 3

Formation Maintien et actualisation des compétences
SSIAP3

CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET ASSISTANCE À LA PERSONNE

Durée 21 Heures

Nombre de participants : 4 minimum / 12 maximum
voir Calendrier

Les objectifs :

- Permettre au stagiaire d'assurer le maintien de ses connaissances et de connaître l'évolution de la réglementation de niveau SSIAP3

Contenu :

- Séquence 1 : Le feu et ses conséquences : Les principes d'éclosion et de développement du feu, définir et appliquer la réaction et la résistance au feu
- Séquence 2 : La sécurité incendie et les bâtiments : Reconnaître la typologie d'un bâtiment, se situer sur un plan d'architecte en vue d'appliquer la réglementation incendie, connaître et savoir utiliser la trame d'analyse d'un projet de construction
- Séquence 3 : La réglementation incendie : Réglementation, appliquer les aux différents types de bâtiments.
- Séquence 4 : Gestion des risques : Analyse des risques, réalisation des travaux de sécurité, documents administratifs
- Séquence 5 : Conseil au chef d'établissement : Effectuer un compte rendu oral ou écrit et rédiger un rapport, Actualiser ses connaissances des textes applicables
- Séquence 6 : Correspondant des commissions de sécurité : La composition, le rôle des commissions de sécurité
- Séquence 7 : Le management de l'équipe de sécurité : Les principes de gestion du personnel
- Séquence 8 : Le budget du service de sécurité : La réalisation des budgets, La fonction achat, gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité

Les débouchés :

- Chef de service en Sécurité Incendie apte à travailler en ERP ou en IGH

Les prérequis :

- Les personnels chefs de service de sécurité incendie en exercice Titulaire d'un diplôme SSIAP 3 et titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :
- FPS ou PSC 1, de moins de deux ans ;
- Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité

Modalités et délais d'accès

- Satisfaire aux testes d'évaluation Français
- Les inscriptions doivent être enregistrées 15 jours avant le démarrage de la session
- Attestation médical attestant l'aptitude physique

Méthodes Mobilisées

- A l'issue du stage, une attestation est délivrée par le centre de formation.
- Dans le cas de défaillance notoire le centre de formation pourra proposer une remise à niveau, Une appréciation sur les actions de l'agent pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur

Modalités d'évaluation :

- Test QCM - Attestation de recyclage

**ACCESSIBILITE PMR PARTIELLE
TARIF NOUS CONSULTER**



PSIS FORMATION

Prévention* Sécurité *Incendie* Secourisme

09.50.09.03.55

2 - 4 rue Frédéric Joliot Curie
93270 SEVRAN

www.psis-formation.fr
contact@psis-formation.fr



Information auprès du Secrétariat

Agrément SSIAP n° 93-0008
Agréments INRS : 1511835/2022/SST-01/O/12
Agréments CNAPS : FOR-093-2027-09-13-20220605658
Agréments CQP-APS : 9313112501